

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023**  
**COMMUNE DE BAYEL**

La réunion a débuté le 16 février 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame CAILLET Laurence.

**Membres présents :**

Madame CAILLET Laurence  
Madame COCHARD Elodie  
Madame DOS SANTOS Marinette  
Madame FERNANDES Angélique  
Monsieur GATINOIS Michel  
Monsieur GROSJEAN Frédéric  
Madame LARUE Sandra  
Monsieur LEGROS Damien  
Monsieur ORRIBE Franck  
Madame PLOIX Stéphanie

**Membres absents représentés :**

Monsieur HONERCHICK Romain Pouvoir donné à Mme CAILLET Laurence

**Membres absents :**

Madame CUIF Fanny  
Monsieur MASSON François  
Monsieur MONNE Bernard  
Monsieur SIMONNOT Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur GROSJEAN Frédéric

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- 01\_2023 - Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2023, (réservoirs récupération eau de pluie, cuisine logement communal...) rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET
  - 02\_2023 - Préparation travaux d'aménagement RD 47, passage caméra réseau eau pluviale Rue Division Leclerc, rapporteur M. GROSJEAN Frédéric, Adjoint
  - 03\_2023 - Location logement communal 1 rue Traversière, rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET
  - 04\_2023 - Location du local commercial communal Voie des Artisans, rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET
  - 05\_2023 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial, rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET,
  - 06\_2023 – Subvention aux Sapeurs-Pompiers Humanitaires suite au séisme en Turquie,
  - 07\_2023 - Déclaration d'intention d'aliéner,
  - 08\_2023 - Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de la Région de BAR-SUR-AUBE, rapporteur M. GATINOIS Michel, Adjoint
  - Questions diverses
-

**01\_2023 - Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2023, (réservoirs récupération eau de pluie, cuisine logement communal...) rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération en date du 15 décembre 2022, par laquelle des ouvertures de crédits préalables au vote du budget primitif, ont été votées.

Considérant la date prévue pour le vote du budget primitif le jeudi 13 avril prochain, Madame le Maire propose d'ouvrir de nouveaux crédits, avant vote du BP 2023, pour :

- Opération 40 Outillage lourd, compte 2158 – 4 récupérateurs d'eau de pluie pour un montant de **700 €**,
- Opération 64 Autres bâtiments communaux, compte 2135 – Travaux logement communal, cuisine logement rue de la Poste pour un montant de **1.500 €**,
- Opération 71 Travaux accessibilité, compte 2135 – **20.000 €**,
- Opération 57 Acquisition de véhicule, compte 2182 – Fourgon service technique pour un montant de **13.000 €**.

**11 voix pour**

**02\_2023 - Préparation travaux d'aménagement RD 47, passage caméra réseau eau pluviale Rue Division Leclerc, rapporteur M. GROSJEAN Frédéric, Adjoint**

Madame le Maire expose à ses collègues que dans le cadre de la préparation des travaux d'aménagement de la RD 47, du nouveau Rond-Point jusqu'à l'Office de Tourisme, il est nécessaire de prévoir un passage caméra dans le réseau d'eau pluviale rue Division Leclerc afin d'en évaluer l'état et de le curer si besoin.

Deux devis ont été réceptionnés par le maître d'œuvre l'entreprise C3i, un de la Société « COVED » et le second de la Société « DEBOUCH VISIO NET », le classement est établi en fonction :

- Du prix de la prestation 40 %
- Du prix par rapport au linéaire 30 %
- Du délai d'exécution 30 %

Ainsi, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** le tableau comparatif des offres et le classement qui en découle,
- **CHOISIT** la société DEBOUCH VISIO NET pour un montant TTC de 3768 €.

Madame le Maire précise que cette dépense sera mandatée avec les crédits ouverts précédemment et repris au BP 2023.

**11 voix pour**

**03\_2023 - Location logement communal 1 rue Traversière, rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET**

Madame le Maire informe l'Assemblée que le logement sis 1 rue Traversière, 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire François Valory, est vacant et que les travaux de rénovation touchent à leur fin.

Elle expose avoir reçu deux demandes de location dont une restée sans réponse après visite, aussi elle propose que ce logement soit loué à Madame Virginie MONNE, enseignante intervenant notamment à l'école François Valory.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSIDERANT** la vacance du logement,
- **ACCEPTE** de louer l'appartement sis n° 1 rue Traversière à Madame Virginie MONNE, pour un loyer mensuel de 400 €, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,
- **CHARGE** Madame le Maire d'établir et signer le bail à intervenir

**11 voix pour**

**04\_2023 - Location du local commercial communal Voie des Artisans, rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET**

Madame le Maire donne lecture du courrier des Messieurs BOUVARD Mathieu et RAGOT Nicolas du 15 février 2023, lesquels souhaitent louer le local commercial Voie des Artisans (ancienne boucherie) pour pouvoir exercer leur métier de traiteurs.

Madame le Maire rappelle que ce local représente une superficie de 122 m<sup>2</sup>, composé d'une pièce principale (magasin), d'une autre pièce à usage de laboratoire/frigos/douche et toilettes et un bureau de 15 m<sup>2</sup>. Elle propose de fixer le loyer mensuel à 400 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de louer aux demandeurs Mrs BOUVARD et RAGOT ledit local commercial Voie des Artisans à BAYEL, aux fins d'y installer leur activité de traiteurs, dès que leur dossier sera finalisé, sans doute au début de l'été 2023,
- **FIXE** le loyer mensuel à 400 € (quatre cents euros),
- **CHARGE** Madame le Maire d'établir et signer le bail à intervenir, dès qu'il sera nécessaire.

**11 voix pour**

**05\_2023 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial, rapporteur Mme le Maire Laurence CAILLET,**

Madame le Maire, comme déjà évoquer précédemment, informe ses collègues de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial. Jusque-là ce poste était tenu par voie de contrat à durée déterminée.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article I.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal, de créer, à compter du 15 mai 2023, un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> ou 6<sup>o</sup> ou à l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts, etc, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires (20/35<sup>o</sup>), à compter du 1er mai 2023,

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la vacance de poste, et de la rédaction de l'arrêté de recrutement,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

## 11 voix pour

### 06\_2023 – Subvention aux Sapeurs-Pompiers Humanitaires suite au séisme en Turquie,

Monsieur Frédéric GROSJEAN expose à ses collègues que suite au séisme de magnitude 7.8 qui a frappé le sud de la Turquie et la Syrie ce 6 février 2023, les sapeurs-pompiers humanitaires du « groupe de secours catastrophe Français » ont sollicité les collectivités pour l'obtention d'une aide financière.

En effet, la situation dans ces pays est catastrophique, et les besoins humanitaires sont importants.

Face à cette situation les pompiers humanitaires, très rapidement sur place, lance cet appel à subvention. Cette subvention est indispensable pour le GSCF afin de poursuivre ses opérations qui dureront des mois auprès des sinistrés.

Madame le Maire propose, à l'assemblée, le versement d'une subvention d'un montant de 100 € au bénéfice des sapeurs-pompiers humanitaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 100 € (cent euros) pour les sapeurs-pompiers humanitaires du groupe de secours catastrophe Français, pour leur intervention en Turquie et Syrie.  
(IBAN : FR76 1027 8026 6100 0206 9500 158)

## 11 voix pour

### 07\_2023 - Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de la Région de BAR-SUR-AUBE, rapporteur M. GATINOIS Michel, Adjoint,

Monsieur Michel GATINOIS, adjoint et conseiller communautaire, présente à ses collègues du Conseil Municipal le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes de la Région de Bar-Sur-Aube.

Ainsi peuvent être soulignés les points suivants :

- ✚ La CCRB est composée de 27 communes, 50 conseillers communautaires dont 19 pour Bar-Sur-Aube. Il y a eu 8 séances plénières en 2021 et 83 délibérations,
- ✚ Nouvelle compétence depuis février 2021 : Politique Locale du Commerce,
- ✚ Convention de coopération au devenir de l'ancienne abbaye de Clairvaux, pour désignation des éventuels porteurs de projet pour la valorisation et le développement du site,
- ✚ Adoption du Pacte de Gouvernance régissant les relations et le fonctionnement entre toutes les communes avec la CCRB,
- ✚ Pacte territorial de relance et de transition écologique, PTETE :
  - Redynamiser les économies locales,
  - Accélérer la transition écologique et énergétique,
  - Territoire actif et sportif, cohésion sociale et territoriale,
- ✚ Mise en place du programme « Petites Villes de Demain »,
- ✚ Réfection et modernisation du site internet,

- # Subvention aux associations : exemples = Office de Tourisme 158.100 €, JAZZABAR 3000 €,
- # Fonds de concours à MEURVILLE pour le projet Nect'arts 2552 €, à BAYEL pour l'installation du dépôt de pain 1400 €,
- # Imposition : fiscalité directe maintenue :
  - o Foncier bâti 5.11 %
  - o Foncier non bâti 6.04 %
  - o Contribution foncière de entreprises 3.44 %
  - o Fiscalité professionnelle de zone 20.32 %
- # Réalisation d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH),
- # Projet d'aménagement de 12 sentiers de randonnée,
- # Mise en place de GEMAPI, compétence exclusive et obligatoire à présent confiée au Syndicat des Eaux de l'Aube SDDEA, avec pour objectif de réduire l'importance et la fréquence des inondations, prélèvement de 9.63 €/habitant,
- # Prévention des compétences mobilité,
- # Gestion de la crèche confiée à la société Léo et Léa pour 5 ans,
- # Construction/entretien/fonctionnement d'équipements sportifs :
  - o Complexe aquatique AQUA'BAR, fréquentation 2021 = 32362 dont 6794 scolaires,
  - o Construction d'un gymnase, coût total du projet = 8.214.654 € H.T.,
- # Aire d'accueil des gens du voyage avec un taux d'occupation de 62 %,
- # Soutien aux activités commerciales,
- # Promotion du tourisme,
- # Collecte et traitement des déchets ménagers, depuis le 1.1.2017, la collecte des ordures ménagères a fait l'objet d'une réforme :
  - o Points d'apports volontaires pour le verre et les journaux,
  - o Dotation pour tous les foyers d'un conteneur selon la composition de la famille,
  - o Ratio par habitant de la CCRB :
    - 2019 = 255,4 kg/habitant
    - 2020 = 252,9 kg/habitant
    - 2021 = 266,6 kg/habitant
- # Nouvelle déchetterie en fonctionnement depuis le 27 avril 2015 : pour 2021
  - o Déchets verts = 299 tonnes,
  - o Déchets non recyclables = 1075 tonnes,
  - o Gravats = 304 tonnes
  - o Mise à disposition de composteurs : 360 l = 15 € / 565 l = 25 €
- # Implantation d'une recyclerie à Vendeuvre-sur-Barse,
- # Instauration d'une redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers produits par les entreprises, commerçants, artisans, associations et administrations. Avec 5 objectifs dont un principal : ne pas faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages,
- # Maison de l'enfance : nombre de jours d'ouverture dans l'année : 213.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Monsieur GATINOIS précise que cet exposé n'est pas exhaustif et que le rapport est consultable dans son intégralité au secrétariat de Mairie aux jours et heures d'ouverture.

## 11 voix pour

<b>08_2023 - Déclaration d'intention d'aliéner,</b>
---

Madame le Maire informe ses collègues que le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur le bien suivant :

- Bâti sur terrain propre cadastré AC 724, 726, 728, 730, et 1020, Ferme des Varennes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ENTERINE** ladite décision de ne pas préempter sur le bien ci-dessus.

**11 voix pour**

---

#### Questions et informations diverses :

##### ***Madame le Maire fait part au Conseil :***

- De la baisse du nombre d'élèves aux écoles bayelloises ce qui fait planer un doute quant à la pérennisation de la 4<sup>ème</sup> classe,
- Du bon fonctionnement et fréquentation de La Cabane aux Enfants, avec des effectifs très favorables durant les présentes vacances scolaires, environ 20 enfants en moyenne en journée complète par jour. Un dossier va être déposé très prochainement afin de pouvoir mettre en place la cantine à 1 € pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1000 €,
- De deux réunions, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, la DREAL, l'ARS, etc, ayant pour thème la pollution des cristalleries à BAYEL, avec le projet de dépollution pour que le projet touristique puisse advenir. La pollution à Gratte Brebis a été évoquée ce qui a mis à mal le projet d'installation sur ce site d'un parc d'accueil de camping-cars. A été également à l'ordre du jour la pollution dans les jardins communaux des Varennes laquelle est circonscrite par l'absence de renouvellement de location des jardins, ainsi la baisse des jardins cultivés est réelle,
- Les travaux d'accessibilité des VRD se terminent, les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux devraient commencer dans l'année malgré la difficulté de trouver des artisans,
- De la réunion des Communes Forestières qui s'est tenue à BAYEL en présence de Mme la Député Vanina PAOLI GAGIN, laquelle a pris le temps de visiter l'atelier du verre ce même jour,
- De la visite d'étudiants de la SORBONE PARIS qui feront des propositions pour le développement touristique de BAYEL,
- D'un concert à BAYEL, peut être dans la grande halle de la cristallerie, dans le cadre du « Just classique festival » en 2023 en septembre ou octobre prochain.

#### Les points suivants sont abordés :

**Mme Elodie COCHARD :** Demande quels opérateurs sont installés et dont les réseaux fonctionnent sur l'antenne ATC au stade communal.

**Mme Stéphanie VARENNES :** Signale que de nombreux véhicule sont mal garés, voire abandonnés et gênent la circulation dans le village. Elle aborde également le problème de logements loués par certaines personnes qui en fait n'y résident pas du tout. Mme le Maire lui répond qu'elle a saisi Troyes Aube Habitat à ce sujet à plusieurs reprises toujours sans succès.

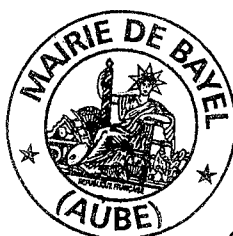
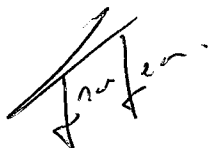
**M. Michel GATINOIS** rappelle à ses collègues que les affouages qui ont été augmentés dernièrement à 8 € étaient fixés à 6 € depuis 2006.

**M. Frédéric GROSJEAN** informe l'assemblée d'une prochaine réunion de la commission « Espaces Publics »,

**Mme Marinette DOS SANTOS** informe l'assemblée de la réunion de la commission « Fêtes et Vie associative » le mardi 28 FÉV. à 19h à la Mairie pour préparer les festivités à venir, notamment le 14 juillet et la fête patronale.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Monsieur GROSJEAN Frédéric  
Secrétaire de séance



Madame CAILLET Laurence,  
Maire

